

lance, des mesures que prendront subséquemment les institutions prêteuses en ce qui a trait aux taux d'intérêt.

Je n'ai pas à apprendre aux députés, qui le savent aussi bien que moi, peut-être mieux, que normalement nous nous occupons de trois genres d'emprunteurs, le simple particulier, l'homme d'affaires et celui qui sollicite un emprunt hypothécaire. A mon avis, il doit y avoir un rapport convenable entre les taux exigés de chaque catégorie d'emprunteurs. Si les catégories peuvent être subdivisées sans entraîner de confusion, alors n'hésitons pas à le faire.

Il faut un organisme régulateur—peut-être la Banque du Canada est-elle toute désignée—pour assurer que l'abolition du plafond ne permettra pas simplement aux institutions de prêt—à toutes au lieu de certaines seulement—d'exploiter en particulier certains des petits emprunteurs du pays.

Si l'idée d'un organisme régulateur ne plaît pas au ministre, je propose, sur l'exhortation de mon collègue le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, que nous instituions au Canada une banque commerciale d'État et que nous profitions de l'affaire de la *Mercantile Bank* pour réaliser cet objectif.

Il y a un autre moyen très efficace de régler le taux d'intérêt ou du moins d'influencer le taux d'intérêt et d'orienter dans la bonne voie les placements disponibles ou les fonds destinés aux emprunts.

• (9.10 p.m.)

Selon le député d'Edmonton-Ouest, la suggestion de mon honorable ami se ramenait à sa marotte: la nationalisation des banques. Mais, au contraire, il proposait que la population du Canada, par l'intermédiaire du gouvernement, administre une banque commerciale qui fonctionnerait, nous y verrions, dans l'intérêt de l'économie et de la nation canadienne et qui ferait naître une véritable concurrence dans le système bancaire. Personne ne me convaincra qu'un jour les banques à charte du Canada se feront vraiment concurrence et le ministre ne le croit pas lui non plus, je le sais. Pareille concurrence est possible, et elle existe, entre elles et les autres institutions de prêt, mais l'Association des banquiers est un club si intime que les banques ne se livreront jamais une véritable concurrence. Rares sont les Canadiens qui croient le contraire.

[M. Lewis.]

D'où vient l'attitude doctrinaire du ministre? Pourquoi le député d'Edmonton-Ouest ressent-il comme une si grande insulte la suggestion de mon honorable ami? Le fait est que le gouvernement du Canada se livre déjà à l'activité bancaire, directement ou indirectement, grâce à nombre de mesures votées par le Parlement. Je voudrais en mentionner quelques-unes. La loi nationale sur l'habitation permet, en effet, de garantir des prêts et d'en consentir directement. La loi sur le crédit agricole permet au Trésor fédéral de garantir le crédit accordé aux cultivateurs, et le consentement de prêts à 5 p. 100 d'intérêt, sauf erreur. Le gouvernement intervient ainsi pour permettre aux agriculteurs d'obtenir le crédit dont ils ont besoin sans avoir à payer un taux d'intérêt usuraire. Quoiqu'elle n'ait pas servi beaucoup ou qu'elle n'ait pas été appliquée efficacement, la loi sur les prêts aux petites entreprises vise à aider, par du crédit, les petits entrepreneurs qui ne sauraient en obtenir des sources ordinaires. La loi sur les prêts aux étudiants est une forme d'activité bancaire où le Parlement est entré au moyen d'une mesure législative. La loi sur le développement et les prêts municipaux en est une autre.

La Société d'assurance des crédits à l'exportation, en garantissant le crédit à l'exportation, se livre à un autre genre d'opérations bancaires auxquelles le Parlement s'intéresse. La Banque d'expansion industrielle est un organisme permettant de consentir directement des prêts à des commerçants dans certaines circonstances. Voici sept statuts qui se trouvent présentement dans notre recueil des lois et il y en a sans doute d'autres auxquelles je n'ai pas pensé. Pourquoi cette législation existe-t-elle? Parce que le Parlement canadien a constaté que les facilités bancaires ordinaires et les méthodes bancaires ordinaires fondées sur le principe des plus grands bénéfices possibles et de taux d'intérêt aussi élevés que possible ne pouvaient servir le cultivateur, l'étudiant, le petit homme d'affaires, qui avaient besoin d'un prêt et ne pouvaient survivre en traitant avec les banques ou d'autres institutions de prêt seulement.

Pourquoi tant d'histoires alors parce que nous proposons qu'outre ces opérations bancaires faites par Pierre, Jacques ou Paul, le Parlement et le peuple canadien devraient établir une banque d'État qui concurrence-rail les banques à charte privées, servirait de modèle, et permettrait de réaliser deux choses?